



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 07 février 2021

Monsieur Eric CONSTANTIN
Directeur Agence Landes Nord Aquitaine
Délégué régional Nouvelle Aquitaine
9 rue Raymond Manaud
33520 BRUGES

Transmission électronique : eric.constantin@onf.fr

Objet : Sylviculture dans la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet

Monsieur le Directeur,

Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier pour les vœux que vous avez adressé à notre organisation. Comme vous nous souhaitons que 2021 permette Production, Accueil et Protection.

Permettez-moi de vous d'attirer votre attention sur un problème particulier, celui des forêts situées dans le périmètre de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet. Nous savons bien que certaines parcelles sont privées, mais nous ne doutons pas que l'avis éclairé de l'ONF serait bien utile aux communes. Ci-après le rapport rédigé par un militant expérimenté :

Aucune adaptation de la sylviculture intensive du pin maritime (recours aux coupes rases) dans l'enceinte de cette réserve naturelle comme cela a été constaté vers 2018 lorsqu'on a coupé de la quasi-totalité des pins de la pointe nord (triangle entre le Coût de l'Auba, la dune et la rive de l'étang de Léon). Seuls quelques pins le long de l'étang et quelques petits chênes lièges ont été épargnés.

M. Juyon, sylviculteur et ancien conseiller municipal de Vielle Saint-Girons, toujours chargé de la gestion des forêts communales, rencontré sur place fin mai 2019, ne s'en étonne pas et indique que cela va continuer par « coupes rases de 2 hectares », surfaces déjà énormes, ce qui va défigurer le site de la Réserve naturelle dans toute sa partie nord, et peut-être même la rive droite du Courant d'Huchet (jusqu'à Pichelèbe ?). A noter que la bande de Réserve naturelle située au sud de la piste joignant la RD 328 aux maisons d'Huchet a été dévastée en partie (ONF ?).

.../...

Il apparaît donc indispensable et urgent que des règles plus respectueuses de la biodiversité soient élaborées pour la Réserve naturelle ; nous souhaitons un traitement en futaie irrégulière telle qu'elle

est recommandée par ProSylva (gestion pin par pin pour conserver les pins remarquables) et une conservation d'îlots de vieillissement (ce qui avait été annoncé en réunion du Comité de Pilotage de la Réserve en mars 2017). A défaut nous souhaitons que les superficies des coupes rases soient nettement réduites et que les feuillus soient conservés.

Se posera éventuellement le problème de l'indemnisation des trois communes concernées (Léon, Moliets et Vielle Saint-Girons) si un manque à gagner était avéré. Toutefois s'agissant de communes touristiques, la qualité environnementale de la Réserve semble une bonne compensation en nature.

Nous espérons que ce courrier permettra de clarifier la situation constatée et de déboucher sur des orientations forestières favorables à la biodiversité dans cette Réserve naturelle qui a tant de potentiels.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ce courrier, Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Régional, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr
<http://www.sepanso40.fr>

Copie à :

Madame la Préfète des Landes
Madame la Sous-Préfète
M. François Reteau : francois.reteau@onf.fr
M. François Faure : rn.courant.huchet@orange.fr
Commune de Léon
Commune de Moliets
Commune de Vielle Saint-Girons

P.J. Plan au 1/7000^{ème} (environ)

